

## **Concours « Spa –Ville Fleurie 2009 »**

### **Règlement et renseignements**

1. Le concours « Spa – Ville Fleurie » vise à l'embellissement de la Ville de Spa et de ses villages. Il a pour but de récompenser tous les participants et de créer une saine émulation entre les candidats.
2. Le concours comprend trois thèmes différents :
  - les façades fleuries vues de la voie publique;
  - les habitations avec parterres vus de la voie publique ;
  - les commerces fleuris.
3. Les candidats primés seront classés selon deux catégories et outre une photo de leur façade, jardin ou commerce fleuris ils recevront :  
Les médaillés d'or : des bons d'achat d'une valeur de 60€ et une plante verte ;  
Les médaillés d'argent : une plante verte  
Le Comptoir franco-belge d'engrais (SAP) offrira à chaque lauréats de l'engrais soluble, végétora, flora ou surfinia au choix.
4. Les inscriptions seront reçues jusqu'au **14 juillet** au secrétariat de l'Administration communale de 9h à 12h, du lundi au vendredi. Chaque participant s'inscrit pour une seule catégorie.
5. Le jury chargé de départager les concurrents sera composé de personnalités choisies pour leurs compétences. Ses décisions seront sans appel, et le fait de s'inscrire au concours implique l'acceptation de cette clause.
6. La date du passage du jury est fixée par le comité organisateur avant le 31 août.
7. L'appréciation tiendra compte des points suivants :
  - la valeur décorative de l'ensemble et l'incorporation dans l'environnement;
  - le choix de variétés de fleurs et l'adaptation au mode de culture;
  - l'état sanitaire des plantes et la propreté du sol et des récipients.
8. La remise des prix aura lieu à l'Hôtel de Ville de Spa dans le courant du mois de septembre. Les lauréats seront invités personnellement.

**supporté par**

**Le Comptoir franco-belge d'engrais (SAP)  
L'Association des Commerçants Spadois**

Info : Échevinat des Classes Moyennes de Spa : tél. 087. 79. 53 .86